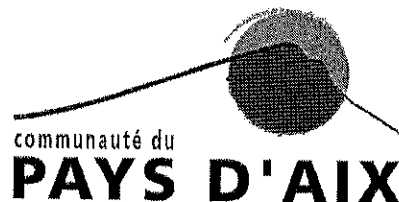




ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2012
PRESIDENCE DE JOEL MANCEL

2012_B376

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs à la fourniture de services de télécommunications - 2 lots (n 12M069 et 12M070)

Le 8 novembre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint Marc Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 2 novembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguelles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à CHORRO Jean vice-président, Aix-en-Provence – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau donne pouvoir à SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau donne pouvoir à PIN Jacky, vice-président, Rognes – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 8 NOVEMBRE 2012

Rapporteur : Gérard Bramoullé

Co-rapporteur : Monique Slissa

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer deux marchés relatifs à la fourniture de services de télécommunications - 2 lots (N°12M069 et 12M070).

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne l'autorisation de signer deux marchés relatifs à la fourniture de services de télécommunication pour l'ensemble des sites de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, portant sur le renouvellement des services de télécommunications de l'ensemble des sites de la Communauté du Pays d'Aix en téléphonie fixe, téléphonie mobile et raccordements internet, les marchés actuels arrivant à échéance le 31/12/2012.

Exposé des motifs :

L'objet de la consultation concerne donc le renouvellement, au 1er janvier 2013, des marchés de services de télécommunications de l'ensemble des sites de la Communauté du Pays d'Aix :

- Téléphonie fixe :
 - La construction et l'exploitation des lignes et des liaisons analogiques, numériques et IP,

- Les acheminements de toutes les communications « arrivée » et « départ »,
 - Les services liés aux abonnements.
- Téléphonie mobile :
 - La mise en œuvre et la gestion de la flotte de téléphonie mobile et des services de données (Abonnements, options terminaux, accès Internet 3G/3G+, etc.).
- Interconnexion de réseau et Internet :
 - Les raccordements haut-débit de l'ensemble des sites de la CPA sur un VPN et services associés (QoS, DHCP relay, etc.),
 - Le raccordement et l'acheminement des flux vers Internet.
- Prestations transverses :
 - La mise à disposition des matériels, logiciels et prestations informatiques associés (Configuration, exploitation, maintenance, support, suivi de projet, etc.),
 - La mise en œuvre de services à valeur ajoutée (Sécurisation, qualité de service, prestation d'accompagnement, mise à disposition de tableaux de bord, etc.).

Conformément à la délibération N° 2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés publics attribués par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 26 octobre 2012

Economie du marché :

Conformément à l'article 10 du CMP, la consultation a fait l'objet d'un allotissement défini comme suit :

Lot	Objet
1	Accès téléphoniques principaux et secondaire (Accès Numéris primaires, de base et lignes analogiques) - Abonnements, acheminement des communications entrantes et sortantes / Numéros d'accueil. Services de mobilité (téléphonie mobile et services de données).

2	Services d'interconnexion de réseaux et services Internet : Raccordement et abonnement aux services d'interconnexion de réseau (MAN et VPN) / Raccordement et abonnement aux services Internet.
---	--

Les offres ont été examinées lot par lot. Les deux lots s'exécuteront par bons de commande émis dans la limite des seuils suivants :

Pour le lot n°1 :

Seuil minimal : 300 000€ HT

Seuil maximal : 600 000€ HT

Pour le lot n°2 :

Seuil minimal : 140 000€ HT

Seuil maximal : 400 000€ HT

Chaque marché prendra effet à compter de sa date de notification au titulaire pour une période de 2 années.

Il sera tacitement reconductible 1 fois pour une période identique à la date anniversaire de la notification du marché. Dans le cas où le seuil maximum du marché serait atteint avant la fin de l'année d'exécution, le marché pourra être reconduit expressément par anticipation. Dans ce cas d'espèce la durée globale du marché s'en trouverait proportionnellement réduite, sans que le prestataire puisse élever une quelconque réclamation ni prétendre à aucune indemnité.

Estimation des marchés :

Lot n°1: 392 223,64€ HT

Lot n°2: 372 564,00€ HT

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel l'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

JOUE : 02/08/2012

BOAMP : 01/08/2012

PROVENCE : 31/07/2012

PROFIL ACHETEUR : 27/07/2012

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 – Prix des prestations - coefficient 0.60
- 2 – Valeur technique - coefficient 0.40

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 octobre 2012 a décidé d'attribuer :

- Le marché n° 12M069 à la société **SFR** pour un montant estimatif de **267.900,48 € HT**, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix aux prestations réellement exécutées dans la limite du seuil minimum de 300 000€ HT et maximum de 600 000€ HT pour une durée initiale de deux ans.
- Le marché n° 12M070 à la société **COMPLETEL** pour un montant estimatif de **243.432,00 € HT**, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix aux prestations réellement exécutées dans la limite du seuil minimum de 140 000€ HT et un maximum de 400 000€ HT pour une durée initiale de deux ans.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 26 octobre 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 12M069 relatif à la « fourniture de service de télécommunication lot n°1, accès téléphoniques principaux et secondaire – Abonnement, acheminement des communications entrantes et sortantes / numéros d'accueil attribué à l'entreprise **SFR** pour un montant estimatif de **267.900,48 € HT** sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix aux prestations réellement exécutées dans la limite du seuil minimum de 300 000€ HT et un maximum de 600 000€ HT pour une durée initiale de deux ans ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 12M070 relatif à la « fourniture de service de télécommunication, lot n°2 service d'interconnexion de réseau (MAN et VPN)/ raccordement et abonnement aux services internet attribué à l'entreprise **COMLETEL** pour un montant estimatif de **243.432,00 € HT**, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix aux prestations réellement exécutées dans la limite du seuil minimum de 140 000€ HT et un maximum de 400 000€ HT pour une durée initiale de deux ans.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction 020 - Nature 6262.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs à la fourniture de services de télécommunications - 2 lots (n 12M069 et 12M070)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



14 NOV. 2012